

Création de pôles labélisés pour les musées

Un amendement déposé par Franck Montaугé et adopté par le Sénat va dans ce sens



Création de pôles labélisés pour les musées

Le Sénat vient d'adopter un amendement déposé par le sénateur Franck Montaугé pour favoriser la création de pôles nationaux thématique afin de « rassembler, conserver et valoriser des collections publiques non présentées.

Au départ, une simple constatation :

Les musées sont dotés d'exceptionnelles collections reconnues pour leur qualité et leur diversité, mais dont une grande partie d'entre elles n'est pas exposée, quelques fois en raison du manque de place, mais plus souvent parce qu'elles ne correspondent pas au thème du musée lui-même. Un patrimoine de grande valeur qui mériterait une plus large diffusion selon le sénateur

Et le sénateur du Gers de s'appuyer sur l'exemple précis les collections concernant les Amériques: Un inventaire établi en 2003 fait apparaître une hyper concentration en région parisienne et une grande dispersion dans le reste de l'exagone. A ce jour 173 musées abritent 193300 pièces dont 163300 au musée du Quai Branly. Le musée des Jacobins à Auch pour sa part possède 10000 objets. Le reste soit 20000 pièces étant réparti dans 171 autres musées.

Une situation singulière qui fait que très peu de musées disposent de collections suffisantes pour réaliser une présentation pertinente. Le même phénomène touche selon Franck Montaугé des thèmes aussi variés que les arts océaniques , les arts africains, les arts asiatiques, etc

L'amendement adopté permettra de favoriser le regroupement de collections publiques existantes mais inexploitées dans des musées institués, labellisés en Pôle national de référence reconnus pour la spécificité de leurs collections, ils deviendraient ainsi des lieux de rassemblement privilégiés de ces collections. Des dépôts compensatoires pourraient être mis en place avec les fonds des musées nationaux pour encourager les musées territoriaux à déposer leurs collections ou en transférer leur propriété.

Le musée des Jacobins intéressé au premier chef

Cet amendement adopté, s'il est maintenu dans la loi au terme de son examen par les deux Assemblées, permettra au musée des Jacobins qui possède la deuxième collection d'objets d'art précolombien de France, de briguer ce statut de Pôle national de référence.